

SASU au capital de 300 € : AB et CG Développement

Siège social 11, champ la Bride 77510 La Trétoire

Assemblée générale extraordinaire du Vendredi 16 Juillet 2010 à 17h30

Sont convoqués au siège social: Messieurs **Claude Gobeill** Président Général de la SASU, né le 20/05/44 à Brou sur Chantereine (S&M) demeurant 11, Champ la Bride 77510 La Tretoire et Monsieur **Antoine Barbet** né le 18/08/89 à Vincennes 94300 demeurant 54 rue Dargout 75002 Paris, appelé, l'issue de l'assemblée, à succéder à Monsieur Gobeill comme PDG de la société ; Tous deux sont présents à la réunion comme l'attestent les signatures apposées ci après

Ordre du jour :

- 1) Démission du poste de Président directeur Général de Monsieur Gobeill Claude
- 2) Nomination de Monsieur Antoine Barbet au poste de Président Directeur Générale de la société
- 3) Formalisées et publication

Séance :

1) Monsieur Gobeill expose que pour des raisons de convenances personnel il souhaite se désengagé de la société AB et CG Développement et par conséquent démissionne de ses postes, il précise qu'il cèdera ses parts social sans délais au bénéfice du prochain Président directeur Général.

Première décision : Le quorum étant représenté par Monsieur Gobeill qui possède 100/100des parts social, la motion est acceptée. Monsieur Antoine Barbet se joint sans réserve à la dite motion

2) Monsieur Gobeill propose à Monsieur Antoine Barbet d'être nommé Président Directeur Général de la société avec effet dès enregistrement des présentes et, à défaut, au plus tard sous les huit jours ouvrables à date de signature des présentes.

Monsieur Antoine Barbet accepte sa nomination, précisant qu'il connaît parfaitement la société pour en avoir suivi le fonctionnement depuis le début.

Monsieur Gobeill lui demande s'il a bien connaissance des engagements de la société et en particulier du montants des loyers de l'annexe de la Cité Paradis ainsi que de la location en cours d'une voiture de fonction et du contrat signé avec la société Effirel.

Monsieur Antoine Barbet confirme en avoir bonne et parfaite connaissance et donne bon et valable quitus sans réserve à Monsieur Gobeill Claude pour son administration de la société.

Deuxième décision : Le quorum étant représenté par Monsieur Gobeill qui possède 100/100des parts social, la motion est acceptée, Monsieur Antoine Barbet est nommé Président directeur. Monsieur Antoine Barbet se joint sans réserve à la dite motion

Général de la société avec prise d'effet comme précisé dans le premier paragraphe du présent article [2]

3) Les consorts, Gobeill Claude et Antoine Barbet décident que la publicité et toutes les démarches de droit concernant cette passation de pouvoirs seront accomplies par le nouveaux Président Directeur Général : Monsieur Antoine Barbet ou toute personne qu'il désignera sous son contrôle.

Troisième décision : Le quorum étant représenté par Monsieur Gobeill qui possède 100/100des parts social, la motion N° 3 est acceptée, Monsieur Antoine Barbet se joint sans réserve à la dite motion et précise que pour respecter la loi il déterminera un autre siège social que le domicile du présent président au plus tard dans un délais d'un mois et se chargera de sa publicité légale.

La séance est levée le vendredi 16/07/10 à 18h 30



**Mr Claude Gobeill Président
Directeur Général sortant**



**Mr Antoine Barbet Président
Directeur Général entrant
(à précéder de bon pour accord de nomination)**